

Bâle, 11 mars 2019

## Traitement par laser de la forme sèche de la dégénérescence maculaire liée à l'âge

*Prise de position de la Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) et du Swiss Vitreoretinal Group (SVRG) concernant le traitement de la forme précoce et sèche de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (AMD) par laser pulsé nanoseconde (Retinal Rejuvenation Therapy 2RT)*

**Au sein des médias suisses se sont multipliées dernièrement les publications rapportant les effets positifs du traitement par laser de la forme précoce et sèche de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). A cet égard, il convient de souligner que les déclarations faites sur l'efficacité du traitement ne reposent sur aucune base scientifique fondée. A l'heure actuelle, l'utilisation de ce traitement à grande échelle ne peut être recommandée.**

La forme sèche de DMLA correspond à une maladie dégénérative de l'œil qui touche la partie centrale de la rétine: la macula. Elle survient chez les personnes âgées et figure parmi les causes les plus fréquentes de baisse de l'acuité visuelle. En dépit de recherches intensives focalisées sur des approches thérapeutiques potentielles, aucun traitement n'a été découvert à ce jour qui permet d'influencer positivement l'évolution de la maladie. Parmi ces approches thérapeutiques figurent notamment plusieurs traitements au laser.

### **D'autres recherches s'avèrent nécessaires**

Hautement mis en valeur dans les médias pour grand public, le traitement par laser pulsé nanoseconde, aussi appelé *Retinale Rejuvenation Therapie*, ou en bref 2RT, a récemment été étudié dans une étude scientifique (Subthreshold Nanosecond Laser Intervention in Age-Related Macular Degeneration: The LEAD Randomized Controlled Clinical Trial; Guymer et al.; Ophthalmology 2018). Cette étude portant sur des patients atteints d'une forme préliminaire de DMLA (forme sèche de DMLA ou "atrophie géographique") s'était fixée pour objectif d'étudier si le traitement par laser pulsé nanoseconde était capable de réduire le risque des patients de développer un stade avancé de la maladie. Dans ce dernier cas de figure, les troubles visuels seraient nettement plus marqués. Toutefois, dans l'étude, on n'a pas trouvé de différence significative entre les patients traités par laser pulsé nanoseconde par rapport aux personnes non traitées. Une analyse ultérieure en sous-groupes a permis d'identifier un petit groupe de patients qui ont présenté une progression un peu plus lente de la maladie par rapport aux personnes non traitées. Toutefois, il convient de souligner qu'il y avait un autre sous-groupe de patients traités par laser qui ont présenté une progression plus rapide comparée aux personnes non traitées. Basés sur ces résultats, les auteurs ont conclu, à juste titre, que l'étude n'a pas confirmé l'efficacité du traitement et que d'autres recherches s'avèrent dès lors nécessaires.

### **Bienfaits du traitement remis en cause, potentiellement risqués**

Les déclarations faites sur l'efficacité, voire l'amélioration de la forme sèche et précoce de la DLMA, à la suite du traitement par laser pulsé nanoseconde ne reposent sur aucune base scientifique fondée. Au vu de l'état de nos connaissances actuelles, les bienfaits du traitement

par laser sont remis en cause et ce traitement pourrait même s'avérer délétère dans certains groupes de patients atteints de DMLA. Par ailleurs, des études à long-terme font défaut, alors que celles-ci s'avèrent particulièrement pertinentes pour le traitement de maladies chroniques. C'est la raison pour laquelle la Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) et le Swiss Vitreoretinal Group (SVRG) déconseillent, à l'heure actuelle, l'utilisation à grande échelle du traitement par laser (2RT), vu que ce traitement doit être considéré comme expérimental aussi longtemps que les données d'autres études scientifiques ne soient disponibles et que la problématique autour des effets indésirables potentiels ne soit suffisamment élucidée.

### **Le comité de la SSO**

Dr Gian Luca Pedroli  
*Président*

Dr Alessandra Sansonetti  
*Actuaire*

Pr Beatrice Früh  
*Trésorière*

Pr David Goldblum  
*Secrétaire scientifique*

Dr Alexandra Prünthe  
*Secrétaire permanent*

Dr Kristof Vandekerckhove  
*Président de la commission tarifaire*

Harald F. Grossmann  
*Secrétaire administratif*

### **Le comité de la SVRG**

Dr Martin K. Schmid  
*Président*

Dr Irmela Mantel  
*Trésorière*

---

### **Information:**

Office SOG-SSO  
c/o **IMK** Institut für Medizin und Kommunikation AG  
sog@imk.ch | +41 61 561 53 53

#### **La Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO)**

La Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) représente plus de 1000 ophtalmologues exerçant en Suisse. Elle s'engage pour garantir les meilleures conditions cadres à ses membres, soit aux ophtalmologues exerçant en Suisse et à leurs patients et pour assurer une formation initiale, postgraduée et continue de haute qualité de la relève pour le bien des patients.

#### **Le Swiss Vitreoretinal Group (SVRG)**

Le SVRG est une commission de la Société Suisse d'Ophtalmologie au sein de laquelle sont regroupés les spécialistes de la rétine de Suisse. Cette commission apporte des conseils à la SSO en cas de demandes de renseignements ayant trait à la rétine.